

# Nouvelles brèves

## Mairie



Selles Saint Denis

### Rappel : inscription sur liste électorale

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, Avis d'imposition...) et ancienne carte électeur.

### Refonte de la liste électorale

En 2012 aura lieu la refonte de la liste électorale. Nous invitons chacun d'entre vous à signaler en mairie toutes modifications (orthographe, état-civil, ...) afin que les nouvelles cartes soient correctement imprimées.



### Accueil de jeunes enfants porteurs d'handicap

Dans le cadre de son partenariat avec l'association des Papillons Blancs de Loir et Cher, la communauté de communes de la Sologne des Rivières vous informe de l'ouverture de 4 places de Jardin d'Enfants spécialisés, attribuées aux enfants âgés de 3 mois à 6 ans présentant un retard global de développement. L'intégration de ces enfants se fera au Multi-accueil de Salbris sur des groupes d'enfants déjà existants dès septembre 2011.



### Présence Verte

Pour toute demande d'information ou d'aide à la rédaction d'un contrat avec Présence verte il y a lieu de s'adresser à la mairie. La collectivité vient de passer une convention avec Présence Verte. Des avantages pour les particuliers sont associés à cette convention. Se renseigner en Mairie.

Plan canicule : merci de se faire connaître en Mairie si besoins particuliers en cas de canicule



Les travaux de réfection des passages cloutés en centre bourg et des pavés devant la chapelle ont démarrés



Rappel de la Préfecture sur le respect strict de l'arrêté sur le brulage des végétaux : allumer un feu en cette période est dangereux.



Malgré quelques averses, l'arrêté du Préfet sur l'utilisation de l'eau du robinet, des cours d'eau ou de la nappe phréatique est toujours en vigueur.



Vous partez en vacances ou vous absentez quelques temps de votre domicile : pensez à prévenir la police municipale ou la gendarmerie de Salbris. Une surveillance discrète sera organisée.



L'Eglise de Selles Saint Denis a été définitivement fermée par arrêté. Les cérémonies seront organisées à la Chapelle ou à l'Eglise de La Ferté Imbault si nécessaire jusqu'à ce que l'avancement des travaux de rénovation permette sa réouverture

### Festivités

- ◆ Dimanche 07 Août : Après midi Champêtre à la Salle des Fêtes des Commerçants et des Artisans
- ◆ Lundi 15 Août : Tournoi de Football Jonathan DEPLAGNE au stade Christophe BEDARD
- ◆ Samedi 27 Août : Ultra Marathon les 100 Km des Etangs de Sologne de 8 h à 13h